

Observatoire ANFR du déploiement des réseaux mobiles

Près de 48 000 sites 4G autorisés par l'ANFR en France au 1^{er} septembre 2019

Maisons-Alfort, le 4 septembre 2019 - L'Agence nationale des fréquences (ANFR) publie aujourd'hui les derniers chiffres de son observatoire mensuel des déploiements des réseaux mobiles.

Au 1er septembre 2019, 47 845 sites 4G sont autorisés par l'ANFR, dont 42 551 en service, tous opérateurs confondus.

Au mois d'août, les autorisations et mises en service de sites 4G ont poursuivi leur progression :

- les **demandes d'autorisations des sites 4G** se sont accrues de **1,3 %** ;
- les **mises en service de sites 4G** ont augmenté de **0,8 %**.

En France, 5 bandes de fréquences permettent de fournir un service 4G :

- 15 323 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **700 MHz** ¹ (+ 9.7 % sur un mois) ;
- 39 035 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **800 MHz** (+ 1.3 % sur un mois) ;
- 40 220 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **1 800 MHz** (+ 1,4 % sur un mois) ;
- 17 183 sites** sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,1 GHz** (+ 3,4 % sur un mois) ;
- 31 943 sites** ² sont autorisés pour la 4G dans la bande **2,6 GHz** (+ 1,0 % sur un mois).

Outre-Mer, **2 522 sites** sont autorisés pour la 4G :

- 2 050 sites** sont autorisés dans la bande **800 MHz** ;
- 1 832 sites** sont autorisés dans la bande **1 800 MHz** ;
- 73 sites** sont autorisés dans la bande **2,1 GHz** ;
- 1 263 sites** sont autorisés dans la bande **2,6 GHz**.

Le bilan des sites **4G mis en service** en métropole s'établit comme suit :

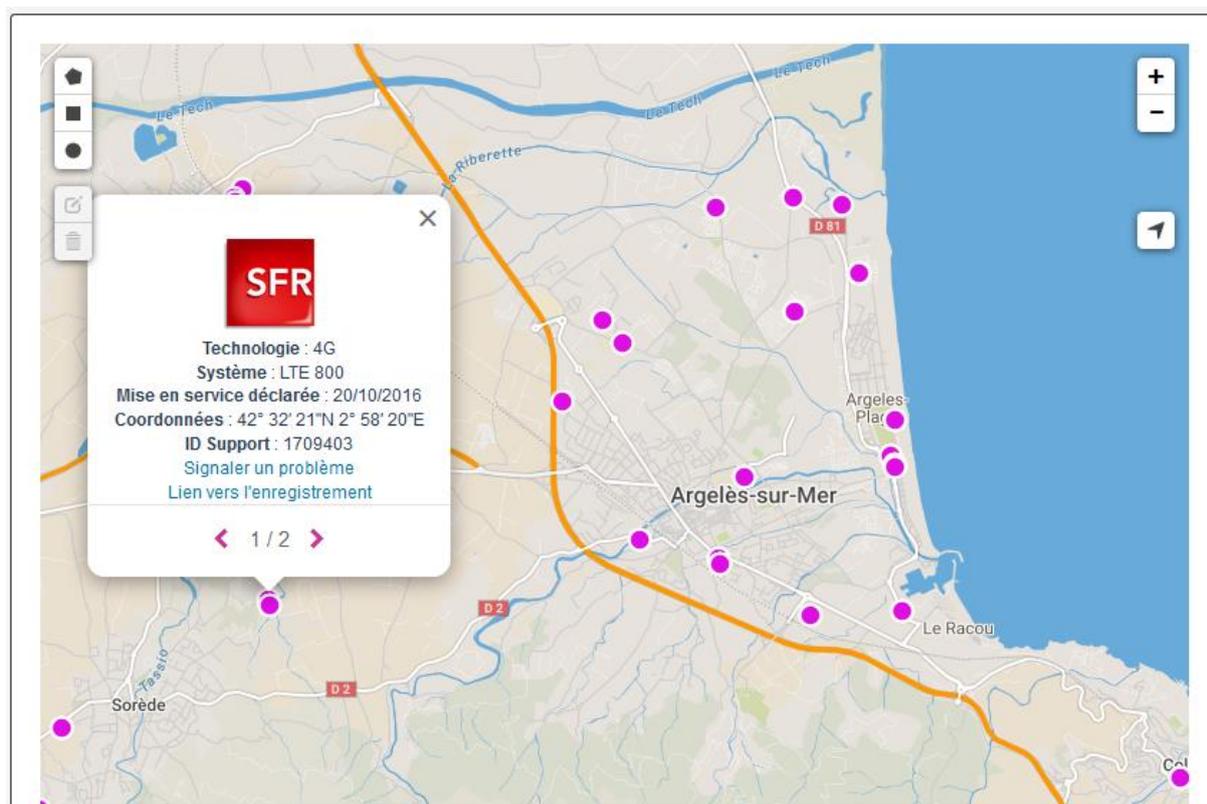
1. Orange (**19 851 sites**, + 168 en août 2019);
2. SFR (**17 946 sites**, + 49 en août 2019);
3. Bouygues Télécom (**17 560 sites**, + 203 en août 2019);
4. Free Mobile (**13 246 sites**, + 251 en août 2019).

¹ Pour mémoire, la bande 700 MHz est disponible pour le très haut débit mobile sur l'ensemble du territoire à l'issue du transfert complet de cette bande, utilisée initialement pour des services audiovisuels, depuis août 2019. Pour plus de détails sur le calendrier : <https://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/bande-700-mhz/precisions-sur-les-phases-de-deploiement/>

² Certains des sites autorisés dans les différentes bandes de fréquences sont mutualisés et utilisent donc un même support. Ceci explique pourquoi la somme des sites autorisés par bande de fréquences n'est pas égale à la totalité des sites 4G autorisés.

89 nouvelles stations 5G expérimentales ont par ailleurs été autorisées par l'ANFR en août 2019 dans la bande 3,5 GHz, pour un total de 363 stations autorisées en France.

Pour voir avec précision, dans un territoire donné, la situation du déploiement des réseaux mobiles des différents opérateurs, l'observatoire cartographique permet de zoomer sur une zone de votre choix et de voir quels sont les sites déployés et par quel opérateur :



<http://www.anfr.fr/gestion-des-frequences-sites/observatoire-en-carte/>

Les données de l'observatoire sont également publiées en Open Data sur data.anfr.fr

L'ANFR, établissement public de l'Etat placé auprès du ministère de l'Economie et des Finances, assure la planification, la gestion et le contrôle de l'utilisation du domaine public des fréquences hertziennes. Dans ce cadre, elle autorise les opérateurs mobiles à implanter leurs sites d'émission sur le territoire français, en veillant à la bonne coordination entre utilisateurs de fréquences et à la compatibilité électromagnétique des stations de toute nature (téléphonie mobile, radio, TV, etc.). L'observatoire du déploiement des réseaux mobiles permet, en se fondant sur ces autorisations, de rendre compte mensuellement par technologie et par opérateur du déploiement de chacun de ces réseaux.

Contact presse : presse@anfr.fr – 01 45 18 72 07

Retrouvez-nous sur :

